

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 13 février 2020

Date et heure de la séance : 19 février 2020 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 2

Absents : 3

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Sylvie PARIS procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absents** : Mme Ludivine MEISSONNIER - M. Philippe PACHECO - Mme Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

**N° 20/02/19/001**

**OBJET : Convention d'apport de déchets sur les installations du VALTOM pour l'année 2020**

Monsieur DECOTTE rappelle que les communes ont la possibilité d'apporter des déchets sur différents sites du VALTOM.

Il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités d'apport de déchets sur les installations de stockage de déchets non dangereux du VALTOM, et ce pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sans cette convention le dépôt pourra être refusé par le VALTOM.

La convention fixe les prix et les types de déchets pouvant être déposés.

Au vu des nouvelles compétences transférées à la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017, M. DECOTTE rappelle que les déchets émanant des voiries et des espaces publics seront déposés par la Métropole.

Monsieur DÉCOTTE invite le Conseil Municipal à :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux à signer cette convention.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 25/02/2020  
Reçu en Préfecture le 25/02/2020

Le Directeur Général des Services,

  
**Jérémy FONTFREYDE.**